RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 134DFA8B-6D5B-4609-B7BD-4288D609A032

A+A HOLDING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 389.730 Euros
Siège social : [redacted]

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Antoine MORIZOT
Né le 1er novembre 1985 à [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant à [redacted]

Associé Unique

FAIT LES DECLARATIONS SUIVANTES :

1/ APPORT EN NUMÉRAIRE LORS DE LA CONSTITUTION
Néant

2/ APPORT EN NATURE LORS DE LA CONSTITUTION

Apport des titres de la société A + A ARCHITECTES - SARL D'ARCHITECTURE ET D'AMENAGEMENT

Le soussigné apporte à la Société, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, 5.500 parts sociales de la société **A + A ARCHITECTES - SARL D'ARCHITECTURE ET D'AMENAGEMENT,** Société à responsabilité limitée au capital de 220 000 € divisé en 11.000 parts sociales de 20 Euros de valeur nominale ayant son siège social : 1b Villa Guizot – 75017 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 325 776 599.
.

Cet apport de parts sociales de la société A + A ARCHITECTES - SARL D'ARCHITECTURE ET D'AMENAGEMENT a fait l'objet d'un acte préalable à la signature des présents statuts, en date du 20 mars 2025.

L'évaluation des biens ci-avant désignés a été faite sur le vu du rapport de Monsieur Thierry BASTOS, Commissaire aux Apports, établi sous sa responsabilité le 27 mars 2025 et déposé, conformément à la loi, à l'adresse du siège social 3 jours au moins avant la signature des statuts, ledit commissaire ayant été désigné par le fondateur par décision de l'Associé Unique en date du 14 février 2025.

En rémunération de l'apport en nature ci-dessus désigné et évalué à la somme totale de **TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE Euros (389.730 €)**, l'Associé Unique (Apporteur) s'est vu attribuer 389.730 actions d'apport d'un montant nominal d'un (1) Euro chacune, dont la valeur correspond au montant de l'évaluation de leur apport.

3/ CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à **TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE Euros (389.730 €)** divisé en TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE (389.730) actions d'un (1) Euro de valeur nominale, de même catégorie et intégralement libérées.

Fait à Paris le 31 mars 2025

[redacted]
67262925D6904B9...

Antoine MORIZOT